



BUREAU FEDERAL

JEUDI 26 FEVRIER 2009

A LA FFR

PRESENTS :

Pierre **CAMOU**, Alain **DOUCET**, René **HOURQUET**, Jean-Claude **BAQUE**,
Patrick **BATTUT**, Jean-Louis **BOUJON**, Jean **DUNYACH**, Daniel **FALQUE**,
Bernard **GODET**, Jacques **LAURANS**, Jacques **TROGER**, Guy **MOLVEAU**,
Christian **BAGATE**, Patrice **DOCTRINAL**, Claude **DOURTHE**, Antoine
MARIN, Michel **PALMIE**, Jean-Louis **BARTHES**, Jean-Claude **SKRELA**.

ABSENTS EXCUSES :

Serge **BLANCO**, Jo **MASO**, Olivier **KERAUDREN**.

La séance est ouverte à 14H20.

I - COMMUNICATION DU PRESIDENT :

- Joyeux anniversaire à Jacques TROGER.
- Jean-Claude SKRELA nommé DTN pour la durée de la prochaine olympiade (2008-2012).
- Construction des équipes de France A, moins de 20 ans, Rugby à 7. Une réunion s'est tenue le 26 février 2009 avec Pierre CAMOU, Jean DUNYACH, Jean-Marc LHERMET et Laurent LUBRANO.
La règle 9 sera la référence.
L'encadrement ira au contact des clubs.

II - REFORMES FEDERALES (Jean-Louis BOUJON) :

Le projet fédéral 2008-2012 doit s'appuyer sur deux éléments majeurs :

- Un projet associatif,
- Un plan de réforme susceptible de donner du volume à la concrétisation des objectifs de projet.

La déclinaison du projet figure en annexe 1. La version définitive sera inscrite à l'ordre du jour du Bureau Fédéral du 19 Mars 2009.

III - FORMATION (Daniel FALQUE) :

Une réflexion est actuellement en cours à la DTN avec la constitution de plusieurs groupes de travail.

En Afrique du Sud, Jean-Claude SKRELA a pu visiter le centre de recherches et s'est intéressé à l'évolution du jeu.

Les moins de 19 ans se sont bien comportés et ont donné toutes satisfactions en dépit des 2 défaites.

Il faudrait prévoir un débat portant sur :

- Les pôles espoirs,
- Les centres de formation des clubs,
- Les centres universitaires,
- La traçabilité des joueurs des pôles.

IV - AFFAIRES SPORTIVES (Jean-Claude BAQUE) :

- Lors de l'inauguration de Comité Olympique européen à Bruxelles, Jacques ROGGE, Président du CIO, a reçu Bernard LAPASSET et Jean-Claude BAQUE. Cette rencontre fut l'occasion d'évoquer l'entrée du Rugby à 7 aux Jeux Olympiques. L'impression est bonne. La Coupe du Monde de Rugby à 7, hommes et femmes, de Dubaï, devrait servir de Tremplin.

- Réunion des clubs de Fédérale 1 :
33 présidents étaient présents sur 48.
Bon débat, bonne retransmission sur internet des rencontres. Satisfaction sur la compétition actuelle.
- Labellisation :
Le document, encore incomplet ne permet pas de donner un état précis des clubs. Il semble que la mise en place expérimentale laisse entrevoir quelques difficultés.
Une application cette saison entraînerait pour 5 clubs, un changement concernant leur classement.
- Médecine du travail :
Jacques LAURANS évoque l'absence de contrôle par la médecine du travail des joueurs de rugby professionnel sous contrat, y compris en Fédérale 1. (contrôle à l'embauche et à la reprise après blessure).
- Avis hebdomadaire n°875 :
Le texte est validé à l'unanimité moins 1 vote contre et 1 abstention (Annexe2).
- Lycée français à l'étranger :
Jean-Claude BAQUE indique que la compétition concernant les lycées français à l'étranger continue d'exister. Il renouvelle son soutien au lycée Pierre Mendès-France de Tunis.

V - QUESTIONS FINANCIERES :

- Sont accordés les aides suivantes :
 - Une subvention de 18.000€ au Comité Alsace-Lorraine pour l'organisation du congrès de la FFR.
 - Une subvention de 18.000€ au Comité de Côte d'Argent pour l'organisation du congrès des arbitres.
 - Une aide de 1.000€ à l'A.P.A.C.I.B, Radar de Bretagne, pour l'organisation du Tournoi de Rugby de l'Aviation Civile.
 - Prise en charge du montant de 15.300.01€ de la facture du rapatriement au Tonga du corps de Féao LATU, joueur de Périgueux, décédé sur le terrain.
 - Une aide exceptionnelle de 3.600€ pour les obsèques du joueur Mathieu PIGA du S.A. MONEIN décédé suite à un accident de jeu le 15 février 2009.
 - Une aide exceptionnelle de 1.000€ au F.C. Grenoble pour l'organisation du Challenge Georges ALBERTO.
- Dossier Yann DECOLY :
La liquidation du dossier est en préparation, il faut maintenant en définir le montant. La GMF conduit la négociation conformément à la délégation que lui a donnée le Bureau Fédéral.

- GMF :
La société va revoir la définition de la notion de trajet.
- Taxes sur les spectacles :
La FFR a obtenu gain de cause auprès des Douanes dans le dossier France-Billet.
- CFDPE :
Dossier du pourvoi en cassation du GIP contre une société du Liechtenstein (billetterie non conforme). La GIP a perdu en 1^{ère} et 2^{ème} instances.
L'IRB s'est désengagé. La FFR est désormais seule.
Le Bureau Fédéral décide de poursuivre et de se pourvoir en cassation.
- Modification de l'article 616 des règlements généraux :
 1. *Montants* des prêts:
 - Plafond pour un club : 100.000€
 - Plafond pour un Comité Territorial : 200.000€
 - Plafond pour un Comité Départemental : 100.000€
 - Pour les départements et les clubs, la caution du Comité Territorial est maintenue.
 2. *Durées :*
 - 10 ans pour les associations
 - 10 ans pour les Comités Départementaux
 - 12 ans pour les Comités Territoriaux

Les aides pour équipements mobiliers sont portées à 30.000€ maximum pour les Comités Territoriaux et Départementaux.

VI - AFFAIRES INTERNATIONALES (Jacques LAURANS) :

- Tournée de novembre 2009 :
Il faut attendre le 11 avril 2009 pour arrêter définitivement le lieu de la rencontre contre les Samoa qui doit se jouer le 21 novembre 2009.
La Nouvelle-Zélande jouera le 28 novembre 2009 à Marseille.
L'Afrique du Sud est prévue le 14 novembre 2009 en principe au Stade de France.
Cette date est actuellement retenue par le FFF dans le cadre d'un barrage potentiel pour la Coupe du Monde 2010. Des discussions sont en cours.
- Coupe du Monde 2011 :
Le Bureau Fédéral accepte de jouer 2 matches de préparation contre l'Irlande, le 13 août 2011 à Marseille et le 27 août 2011 à Dublin.
- France A :
Une tournée est prévue en Roumanie du 9 au 22 Juin 2009 sur la base de 26 joueurs et 6 officiels.

- 6 Nations :
La Fédération Italienne de Rugby a signé un contrat de retransmissions télévisées avec SKY Italia, télévision câblée.
- Agression d'arbitre par un dirigeant de VERGT (plainte déposée) :
Jugement : 4 mois de prison avec sursis pour le fautif avec une interdiction de Stade pendant 1 an. La procédure de radiation est en cours au niveau du Comité Territorial du Périgord-Agenais.

VII - MARKETING – COMMUNICATION (Bernard GODET) :

- Retransmission des matches de Fédérale 1 sur internet :
Deux sociétés sont en concurrence. La décision interviendra au prochain Bureau Fédéral.
- Merchandising :
Licence à accorder. Trois sociétés ont été contactées, des précisions ayant été demandées, le Bureau Fédéral décide de sursoir à sa décision.

VIII - CNR (Patrick BATTUT) :

Transfert du siège : le plan de zonage est actuellement en cours de constitution avec l'avis des services et celui des élus. Une présentation plus poussée sera faite au prochain Bureau Fédéral.

IX - HAUT NIVEAU (Jean DUNYACH) :

- Tournée de juin 2009 :
Vol pour la Nouvelle-Zélande avec escale à Singapour : Pour un problème de disponibilité de places, une partie de groupe devra rester à Singapour et attendre le vol suivant pour la Nouvelle-Zélande.
- 2010 : trois stages de l'équipe de France sont à prévoir. La finale se jouera le 29 mai 2010.
- Rugby à 7 :
Quelques difficultés pour constituer le groupe France.

X - AFFAIRES ADMINISTRATIVES (Alain Doucet) :

- Tableau des effectifs :
Une très légère baisse est enregistrée entre mars 2008 et janvier 2009, mais la tendance actuelle est revenue à la hausse.

- **Société PHILEOG :**
 Agence de voyage officielle de la FFR, la société s'inquiète de recevoir des ordres de service ou commandes de la part d'un nombre de plus en plus important de personnes, ce qui engendre parfois des incompréhensions.
 Afin de rectifier cette dérive, une lettre sera faite à la société Philéog pour lui préciser les noms des personnes habilitées à passer des commandes.
- Une réunion informelle des élus se tiendra avant le départ en Angleterre soit le vendredi 13 mars 2009 à 14H00 à Marcoussis.
- **Demande d'affiliation :**
 Le Bureau Fédéral valide les demandes :

***DEMANDE D'AFFILIATION
 BUREAU FEDERAL DU 26 FEVRIER 2009 AU C.N.R***

COMITE	CLUB(S) DEMANDEUR(S)	OBJET DE LA DEMANDE
ALPES	TOUCH RUGBY VOGLANS	AFFILIATION
AUVERGNE	RUGBY CLUB DE L'ARZON	AFFILIATION
CENTRE	RUGBY CLUB DE BEAUCE	AFFILIATION

La séance est levée à 18H30

LE PROJET FEDERAL 2008-2012

Le projet fédéral doit s'appuyer sur deux éléments significatifs, illustrant la voie de la réforme :

- un « projet associatif » ;
- un plan de réformes susceptibles de donner du volume à la concrétisation des objectifs du projet.

Le projet fédéral dans sa globalité doit être clair, fort, singulier et partagé par l'ensemble des acteurs.

A – LE PROJET ASSOCIATIF

- **Le projet élaboré en octobre 2008** sous le titre « projet stratégique » doit être révisé et précisé selon les codes en la matière.

D'une part, il doit **prendre le nom de « projet associatif »** pour être conforme tant au rapport de la Cour des Comptes qu'à la terminologie ministérielle.

D'autre part, il doit **mettre en cohérence** les actions des comités territoriaux avec les orientations nationales de la politique fédérale, les politiques sportives de l'Etat et des collectivités territoriales.

Enfin, il doit **réaffirmer l'attachement de la F.F.R.** qui se doit d'être **simultanément une Fédération de clubs et une Fédération de licenciés.**

- **Le projet associatif doit tenir compte des orientations ministérielles édictées en janvier 2009** (voir annexe).
- **Le projet associatif doit également tenir compte des directives concernant la mise en œuvre de la part territoriale du CNDS** (voir annexe).
- **Le projet associatif doit aborder, pour être complet, l'ensemble des champs de la politique fédérale** (le haut niveau, le plus grand nombre, les pratiques diversifiées, la compétition, la performance, la santé, la sécurité, l'encadrement, la formation, les scolaires, les clubs, les structures professionnelles, l'international, ...) **sans oublier de définir des indicateurs précis de résultats.**

B - LE PLAN DE REFORMES

Le plan de réformes doit répondre aux 2 objectifs stratégiques suivants :

- plus de dialogue et d'harmonie au sein de la famille du rugby
- plus de transparence et de performance au sein de la F.F.R. (gouvernance – organisation – management)

Pour réussir dans cette démarche, la F.F.R. doit :

- se donner de nouvelles structures de gestion administrative et sportive

- retenir des méthodes de gestion et de management dignes d'une entreprise performante et humaine
 - optimiser l'image d'un sport soutenu par ses performances, ses valeurs et une présence médiatique croissante
-

Les principes généraux à respecter peuvent être énoncés comme suit :

- le principe de cohérence entre tous les niveaux d'intervention
- le principe d'unité au regard des références nationales
- le principe d'identité du rugby français
- le principe de solidarité (solidarité entre les territoires, entre les publics, notamment au regard du mode de répartition des aides financières)
- le principe d'action car sans compétition, il n'y a pas de rugby

Sans oublier l'acceptation de la culture de l'évaluation pour ajuster en permanence nos réalisations à notre ambition, pour en mesurer l'efficacité et redéfinir, au besoin, les objectifs et cibles de nos programmes

Les principes d'une nouvelle gouvernance constitueront les axes principaux du travail de réforme :

- Définir les grandes orientations et communiquer sur elles
- Adopter une répartition des pouvoirs et veiller à un certain équilibre
- Définir la responsabilité des acteurs, leur contrôle et leur évaluation
- Mettre en place un contrôle interne et veiller à la transparence des informations communiquées
- Respecter les valeurs fondamentales

Les principes directeurs d'une organisation interactive et moderne régulièrement cités sont au nombre de 6 :

- Ouverture
- Transparence
- Participation
- Proximité
- Délégation
- Compétence

Les principales tendances constatées à ce jour peuvent s'énoncer comme suit :

a] Forces :

- Une situation financière saine
- La reconnaissance des milieux professionnels et des pouvoirs publics
- Un élan populaire
- Une croissance forte du nombre de licenciés

b] Faiblesses :

- Une tendance centripète de l'organisation
- La reproduction de manière répétitive de schémas de fonctionnement sans évaluation
- Une organisation qui reste cloisonnée par secteur, avec une faible coordination ou communication transversale ; ce qui amène une perte d'efficacité et de réactivité
- Le recrutement / la fidélisation/ l'encadrement
- Les formats de compétition

Le plan de réformes consistera à définir les changements qu'on doit apporter à notre organisation afin de l'améliorer et d'en obtenir de meilleurs résultats en choisissant la concertation, le dialogue et la proximité.

Remarque personnelle : Nous ne devons pas devancer les décisions consécutives aux rapports Attali et Balladur mais créer les conditions pour être vigilants et prêts à réagir dans l'intérêt supérieur du rugby le moment venu.

Dès lors, l'objectif principal est bien d'anticiper sur l'avenir du rugby et d'agir ensemble à la réussite du projet associatif fédéral.

➤ **Pourquoi ?**

- Pour établir un mode de fonctionnement moderne et dynamique fondé sur le dialogue, la transparence et la valorisation
- Pour répondre à la réforme des dispositifs de l'Etat, des méthodes de gestion décentralisée, des circuits d'information et de communication et du pouvoir médiatique
- Pour être en prise directe avec un environnement en pleine mutation

➤ **Sur quelles pistes ?**

- Redéfinir les structures en terme de missions et de composition ainsi que les articulations inter-structures
- Revoir les modes de fonctionnement des structures
- Etablir la base des rapports entre élus/salariés/techniciens et faire évoluer l'organisation tant administrative que technique
- Elaborer les principes de gestion, de concertation et de représentation
- Définir les modalités de consultation sur des axes majeurs de la politique fédérale
- Examiner les périmètres d'actions géographiques et de responsabilisation (ex : secteurs, ...)
- Rénover les principes directeurs de la formation
- Reconsidérer les modalités d'encadrement des équipes
- Repenser les formats de compétitions

➤ **Avec quels résultats attendus ?**

- Un nouveau schéma de fonctionnement fédéral
- Une nouvelle répartition des responsabilités
- Un équilibre des pouvoirs
- Une organisation réactive, participative et régénérée
- De nouvelles dispositions individuelles et collectives et de nouveaux modes de fonctionnement
- Une nouvelle « constitution » et une relecture avec actualisation des statuts et règlements
- Le pouvoir d'évocation des clubs et des départements et les instances de régulation
- Des principes de représentation
- La méthode de consultation

➤ **Selon quelle méthode ?**

1. **Définition du cadre général des réformes envisagées et des axes d'investigation** selon un protocole :
 - Que faisons-nous ?
 - Quels sont les besoins et les nouvelles attentes ?
 - Faut-il maintenir ou revoir notre manière de faire ?
 - Comment faire autrement ?
 - Pourquoi changer ?
 - Quel scénario de transformation ?
2. **Dialogue et proximité** ⇨ Entretiens, interviews, audits (choix de comités territoriaux, comités départementaux, ligues, secteurs, commissions, dirigeants, techniciens, ...)
3. **Recueil d'idées et de propositions** sur des thèmes précis
4. **Concertation** ⇨ sous une forme nouvelle, originale et performante
5. **Décisions avec explications décentralisées**
6. **Mise en œuvre à tous les niveaux**
7. **Évaluation générale** (sur objectifs et applications) et **évaluation particulière** (effets de zoom sur points spécifiques)

➤ **Quel calendrier ?**

- Le statu-quo pour partie de l'organisation actuelle est nécessaire jusqu'en juin 2009.
- Il faudra considérer les nouvelles orientations selon qu'elles sont fonctionnelles ou réglementaires.
- de février 2009 à mai 2009 : élaboration des nouvelles dispositions
- en juillet 2009 (AG ordinaire) : présentation de celles-ci avec mise en œuvre des dispositions fonctionnelles pour application dès la saison 2009/2010
- en décembre 2009 (AG financière), voire en juin 2010 (AGO) : vote des dispositions réglementaires pour application saison 2010/2011

* *
*

Le projet associatif doit tenir compte des orientations ministérielles édictées en janvier 2009 :

« Le Ministère devient, au niveau national, le seul interlocuteur et financeur des fédérations sportives, tandis que le CNDS se recentre sur l'accompagnement du développement de la pratique sportive au plan territorial (clubs, comités et ligues) et le soutien à la construction et à la rénovation des équipements sportifs ».

« En 2009 le projet fédéral doit être replacé au cœur de la négociation des conventions d'objectifs » et la F.F.R. doit définir, à l'horizon 2012 et au-delà, la stratégie fédérale la mieux à même d'assurer le développement des pratiques et l'atteinte du plus haut niveau des podiums internationaux ».

« Les actions issues de la stratégie fédérale s'inscriront dans les quatre axes du « programme sport » sur la base d'objectifs communs et partagés auxquels seront associés des indicateurs de performance » :

- « Action 1 : Le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre
- « Action 2 : Le développement du sport de haut niveau
- « Action 3 : la prévention par le sport et la protection des sportifs
- « Action 4 : La promotion des métiers du sport »

Le projet associatif doit également tenir compte des directives concernant la mise en œuvre de la part territoriale du CNDS.

« Le décret portant réorganisation du CNDS prévoit un renforcement de l'échelon régional permettant de mieux définir à ce niveau pour chaque discipline et pour cet ensemble territorial, de véritables plans de développement de la pratique sportive en disposant des prérogatives indispensables pour conduire les actions nécessaires et attribuer les subventions en cohérence avec les orientations décidées dans ce périmètre maintenant privilégié.

2009 sera ainsi à double titre une année de transition pour l'organisation du CNDS avec :

- l'évolution des services déconcentrés du ministère au niveau départemental et régional,
- la création des commissions territoriales du CNDS.

Ces commissions territoriales au niveau de chaque région, regrouperont des représentants de l'Etat et du mouvement sportif de la région et des départements, avec la participation consultative des représentants des collectivités territoriales ».

« Les crédits du CNDS 2009 entérinent ces orientations en réservant les aides à des têtes de réseaux (ligues, comités) et à des clubs dotés d'un projet structuré répondant aux orientations prioritaires de la politique de développement des pratiques sportives ».

« Dans ce cadre, les comités territoriaux devront faire connaître les objectifs prioritaires de développement de l'offre d'accueil des pratiquants sportifs dans la région en ciblant les démarches sur :

- des territoires prioritaires (zones régionales en manque d'offre sportive, territoires « politique de la ville », quartiers prioritaires « dynamique Espoir banlieue », zone rurales, autres) ;
- des publics (féminin, adolescents, enfants, personnes handicapées, publics très éloignés de la pratique sportive, jeunes talents en recherche de performance, autres) ;
- de manière plus générale, l'amélioration de l'accueil et de l'offre dans vos clubs et autres priorités déterminées par votre plan de développement ».

2

Paris, le

AD/FR

AVIS HEBDOMADAIRE n° 875

REPORTS DE MATCHES EN 3^{ème} DIVISION FEDERALE

Lors de sa réunion du 26 février 2009 au Centre National de Rugby, le Bureau Fédéral a décidé, en vertu de l'article 312.1 des Règlements Généraux et en raison des intempéries exceptionnelles qui ont touché l'ensemble du pays, de prononcer le report de toutes les rencontres de 3^{ème} Division Fédérale qui ont été annulées suite à une décision de l'arbitre justifiée par l'impraticabilité du terrain (312.2) ou suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain (312.3) et qui, pour les mêmes raisons, n'ont pu se dérouler à ce jour.

Le Secrétaire Général,

Alain DOUCET

Destinataires :

Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents de Commissions
Ligue National de Rugby
Le personnel de la FFR